



**Compte rendu de la réunion « qualité des eaux superficielles » du
01/07/2011 à Oyes**

**Réunion conjointe des commissions « eau superficielle et milieux
naturels» et « assainissement »**

Le vendredi 1^{er} juillet 2011 à 10h00, les commissions «eau superficielle et milieux naturels» et « assainissement » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin se sont réunies à salle polyvalente de Oyes, sous la direction du Président de la Commission Locale de l'Eau, M. REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 16/06/2011

Nom	Structure
M. REVOILE Roger	Président de la CLE du SAGE des Deux Morin / Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin
Mme RAVET Anne-Marie	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Grand Morin aval
M. GARCHER René,	Mairie d'Esbly
M. HUBERT Joël	Mairie de Saints
M. PETIT Pascal M. MIGUEL Roger	Communauté de communes de la Brie des Etangs
M. POUPINEL Didier	Mairie de Talus St Prix
M. AVANZINI Serge	AAPPMA de Crécy la Chapelle / Fédération de Pêche de Seine et Marne
M. POT Jacques	Association « Les mais des moulins d'Ile de France »
M. LENOIR Jacques	

Nom	Structure
Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement
M. REGEASSE Pierre	AAPPMA du Flotteur Jouyssien
M. ROYER Laurent	Chambre d'Agriculture de Seine et Marne
Mme BIDEL Améline	Chambre d'Agriculture de la Marne
Mme VERGNOL Marylène	Conseil Général 77-Direction milieux naturels
Mme BRESCIANI Anne	Conseil Général 77- SATESE
M. GUISEFFI Angelo	Direction départementale des Territoire de Seine et Marne
M. JACQUET Arnaud Mme RIVOIRE Emilie Mme CHARDENON Anastasia	Geo-Hyd

Absents excusés : M. STEINMANN Emmanuel, Représentant de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France / M. DENEUIL Elvis, Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie / Mme REYNAUD Anne, Représentante de Aqvi'Brie.

Ordre du jour :

- Présentation des premiers éléments concernant les tendances du territoire en rapport avec l'évolution de la qualité de l'eau

M. Revoile remercie la commune d'Oyes de nous accueillir dans sa salle polyvalente.

Le diagnostic du SAGE a été validé par la CLE en mai dernier. La phase suivante : la phase « tendances », consiste en une projection dans le futur en estimant les tendances d'évolution des usages et de leurs impacts sur le milieu naturels en tenant compte de l'évolution démographique, de l'urbanisation et des pressions anthropiques, de l'évolution des activités économiques (agriculture, industrie, artisanat..) et de loisirs, de la mise en œuvre des politiques engagées et des grands travaux d'aménagement.

Ces grandes tendances d'évolution permettent ainsi de décrire un état probable de la ressource et des milieux dans 5-10 ans et identifier la plus value du SAGE.

Cette phase est réalisée par le bureau d'études Geo-Hyd/SCE qui nous présente les premiers éléments des tendances du territoire suite aux entretiens réalisés avec une quinzaine d'acteurs.

Le power point présenté lors de cette réunion est joint à ce compte rendu.

Remarques concernant le développement du territoire

M. Lenoir signale que l'aéroport de Vatry est une zone de développement potentiel qui pourrait avoir un impact sur le territoire du SAGE.

M. Revoile ajoute que les infrastructures sont à ce jour insuffisantes pour permettre ce développement.

M. Miguel complète que tant que Vatry ne sera pas géré par les aéroports de Paris son développement sera limité.

Un projet de développement de la N4 est aussi attendu.

M. Avanzini souligne l'augmentation de l'urbanisation et des prix de l'immobilier sur la moitié ouest du territoire du SAGE ainsi que des temps de transport pour se rendre en Paris (durée du trajet en train identique entre Crécy la Chapelle/ Paris et Château Thierry/ Paris, durée plus courte entre Reims/ Paris). D'un point de vue économique, il devient de plus en plus intéressant de s'éloigner de Paris. Le développement du département de la Marne est donc à prévoir.

M. Revoile fait remarquer que le paysage du regroupement des intercommunalités lié à la réforme de 2014 va modifier la réalisation des projets.

M. Lenoir ajoute que la zone industrielle et commerciale de Coulommiers s'est fortement développée et a créé de nombreux emplois mais il déplore l'absence d'un pôle de technicité sur le territoire. Ces pôles sont situés à Marne la Vallée.

Mme Ribeyre souligne qu'il est nécessaire de rester vigilant sur les techniques d'exploitation des gaz de schiste.

Remarques concernant l'assainissement

M. Avanzini informe que la station d'épuration de Couilly Pont aux Dames a présenté des dysfonctionnements importants suite à un développement excessif d'algues (dus aux fortes teneurs en sel issues du salage des routes cet hiver) qui a bloqué les pompes. Il y a eu bypass pendant 15 jours et donc un impact sur le milieu aquatique.

M. Lenoir fait remarquer qu'il existe des produits moins polluants pour « déneiger » les routes.

M. Jacquet souligne que vu les nombreux travaux réalisés, en cours ou programmés, l'assainissement collectif n'est pas un enjeu important du SAGE.

Mme Ribeyre indique qu'au niveau des marais de St Gond de nombreux systèmes d'assainissement non collectif (ANC) non conformes rejettent leurs effluents dans les mares qui sont en contact avec les nappes d'eau souterraine.

M. Revoile signale qu'il existe maintenant des dispositifs performants ressemblants à de petites stations d'épuration.

M. Lenoir informe qu'il existe de nouveaux matériaux pour les ANC tels que les fibres de coco pour remplacer le sable.

M. Miguel souligne que bien que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) soit mis en place dans quasiment toutes les communes, celui-ci n'est pas toujours fonctionnel.

M. Jacquet souligne l'avantage, pour le bassin Seine Normandie, de pouvoir bénéficier de subventions pour la réhabilitation groupée d'aménagements non collectifs. Il est cependant nécessaire de cibler les zones prioritaires (impactantes) pour l'ANC.

M. Lenoir fait remarquer la disparition des nombreux fossés du fait de leur non entretien. Ceux-ci avaient un rôle important pour les eaux pluviales.

Remarques concernant l'agriculture

M. Royer indique que l'évolution des cultures est fonction de l'évolution du marché.

Les différents aménagements (route, ligne de chemin de fer, ligne à haute tension...) ont morcelés le parcellaire, ce qui induit des contraintes pour l'agriculteur.

Des projets sont en cours d'expérimentation pour réduire l'impact des drainages sur le milieu naturel. Les plans de drainage ne sont pas toujours connus du fait que le drainage se fait sur 3 niveaux par endroits, les réseaux peuvent être très anciens (1900) et il y a eu perte de ces informations lors des remembrements et d'échanges de

parcelles... Toutefois les cabinets de géomètres et les archives de la DDT doivent disposer de copies de ces plans.

M. Jacquet souligne qu'il est important de connaître la localisation les collecteurs de drains qui rassemblent les flux de plusieurs réseaux de drains.

Mme Ribeyre signale que dans les marais de St Gond l'impact des drains est problématique pour la préservation de la zone humide surtout en période de sécheresse.

M. Miguel souligne que les phytosanitaires doivent être appliqués au bon moment pour optimiser leur action, et que ce moment n'est pas toujours facile à définir et relève de la gestion technique de l'exploitant. La marge de manœuvre dépend du climat, des maladies....

M. Royer précise que les produits phytosanitaires font également partie de la gestion économique de l'exploitation et que vu le coût de ces produits, les doses ont été réduites.

On note également une volonté des viticulteurs d'enherber les interrangs.